



LE SPÉCIALISTE DES ITINÉRAIRES DE LÉGENDE

Sur les Pas des Huguenots : Genève - Yverdon (Suisse)



En 1685, Louis XIV restreint la liberté de culte et de ce fait interdit la pratique du protestantisme. Avant cela, les protestants de France étaient déjà largement opprimés. Ils étaient traités de «Huguenots», mot issu de la déformation du terme allemand Eidgenossen, («confédérés» en français). Un mot qui laissait entendre que les protestants s'inspiraient de la Suisse, et plus précisément de Jean Calvin.

Au total, 60 000 réfugiés traversèrent la Suisse, en prenant le soin d'éviter les régions catholiques, pour rejoindre l'Allemagne.

Cette étape est la première de la traversée de la Suisse. Elle relie Genève à Yverdon les Bains, située à l'extrémité sud du lac de Neuchâtel.

Les premières journées longent le lac Léman et cheminent entre le rivage et les coteaux où pousse la vigne. Cette partie est un balcon face aux Alpes et notamment le massif du Mont Blanc omniprésent dans le paysage !

A partir de Lausanne, le chemin quitte le bord du lac et monte sur le plateau. Il permet d'admirer le village médiéval d'Orbe et l'Abbaye de Romainmôtier, le plus ancien monastère de Suisse, qui date du Vème siècle. La semaine se termine au pied des montagnes du Jura, face aux cimes de l'Oberland.

8 jours - 7 nuits - 6 jours de marche

JOUR 1 : GENEVE (400 m)

Arrivée à Genève en fin d'après-midi, dîner et nuit. Vous prendrez votre dîner dans un restaurant de la ville.

JOUR 2 : GENEVE - BOSSEY (450 m)

22km

5h30 de marche

+ 215 m / - 190 m

Le départ depuis le musée de la Réforme offre l'opportunité de traverser la vieille ville pour atteindre le bord du lac. Une succession de parcs publics permet ensuite de rejoindre le jardin botanique, où une visite dans les serres tropicales vous offrira un dépaysement gratuit ! L'itinéraire alterne des petites rues tranquilles, des parcs ou jardins et des portions de sentiers pédestres comme se surprenant petit canal qui traverse la localité de Versoix ! La journée se termine dans les champs et les vergers à l'écart de l'agitation du bord du lac.

JOUR 3 : BOSSEY - ROLLE (400 m)

24km

6h de marche

+ 150 m / - 200 m

La campagne genevoise est parsemée de villages aux vieilles maisons bien entretenues. C'est un plaisir, au sortir d'un bois, de pénétrer dans le hameau par une ruelle paisible et d'observer un cadran solaire, une fontaine fleurie ou le porche d'une maison en pierre. Dès qu'il y a un petit coteau orienté au sud, la vigne est présente, offrant des perspectives sur le lac et les Alpes en face. A deux reprises le chemin longe le lac permettant une pause rafraîchissante ! Il y a aussi deux châteaux à découvrir dans cette étape, le château de Prangins et celui de Rolle où se termine la journée.



JOUR 4 : ROLLE - LAUSANNE (400 m)

27km

6h30 de marche

+ 130 m / - 130 m

Cette étape ressemble un peu à la précédente car elle se poursuit entre bord de lac et vignobles, et elle traverse de jolis villages. Mais elle offre aussi des particularités qui font son charme. Le bourg médiéval de St Prex, les rives de l'Ar moy, la baie de Morges.... L'arrivée à Lausanne se fait par le littoral et l'on se retrouve en ville sans s'en avoir traversé la périphérie.

Il est possible de rester une nuit supplémentaire à Lausanne pour en faire la visite (plusieurs édifices et musées à visiter, notamment le musée Olympique).

JOUR 5 : LAUSANNE - COSSONAY (560 m)

23km

5h45 de marche

+ 300 m / - 140 m

Derniers pas le long du lac, puis c'est en suivant la rivière Venoge que le chemin des Huguenots prend de la hauteur pour atteindre Cossonay. Tantôt sur des chemins forestiers, tantôt sur de petites routes au milieu des cultures et des pâturages, l'itinéraire est varié et astucieux pour éviter au mieux l'urbanisation. Le plateau offre une vue élargie sur la région et les montagnes du Jura qui la dominent.

JOUR 6 : COSSONAY - ORBE (500 m)

25km

6h de marche + 400 m / - 460 m

Une belle forêt permet de traverser le plateau et rejoindre la Sarraz, où il est possible de visiter le château du XI^e siècle. Ensuite le chemin remonte la rivière Nozon jusqu'à la cascade du Dard, offrant fraîcheur et tranquillité, avant d'atteindre le village de Romainmôtier. L'ancienne abbatiale clunisienne, maintenant un temple réformé, est remarquable. Mais l'ensemble du village mérite une visite, il est classé parmi les plus beaux villages de Suisse.



JOUR 7 : ORBE - YVERDON (450 m)

21km

5h15 de marche

+ 280 m / - 330 m

L'implantation de la cité d'Orbe est très spectaculaire. Le bourg médiéval est perché sur un éperon rocheux qui domine un méandre de la rivière formant de véritables gorges. Si vous n'avez pas eu le temps de le faire la veille en arrivant, prenez quelques instants pour parcourir les ruelles du centre et la promenade des gorges. Ensuite il sera temps de reprendre le chemin qui parcourt les premiers contreforts du Jura et constitue un véritable balcon face aux Alpes. Yverdon les Bains est un endroit agréable pour prolonger votre séjour (centre thermal, vieille ville animée, plage sur le lac).

JOUR 8 : YVERDON LES BAINS (450 m)

Fin du séjour après le petit déjeuner.

NB :

Les temps de marche ont été calculés pour un rythme de 300 mètres de dénivelée à l'heure en montée, 500 mètres à l'heure en descente et 4 km à l'heure sur le plat, afin de pouvoir comparer les différentes randonnées avec la même base. Ils ne concernent que la marche effective, tous les temps de repas, de pause ou de contemplation sont à ajouter.



- Des itinéraires préservés des foules de randonneurs.
- Les baignades dans le Lac Léman
- Les villages du canton de Vaud.
- Les points de vue sur les Alpes et le Mont-Blanc.



› DATES et TARIFS

Dates : Départ, **entre le 07 avril et le 31 octobre 2026** (dernière date de départ) selon vos disponibilités et celles des hébergements.

Merci de nous donner une date de départ avec + ou – 2 jours.

Prix :

Nombre de participants	Prix par personne
2 ou 3 personnes	1 495 €
4 ou 5 personnes	1 475 €
6 personnes et +	1 425 €

Tarif sans transfert de bagages : **1095 €/personne**

Supplément chambre individuelle : **+ 310 €**

Supplément un seul participant (en plus de la chambre individuelle) : **+ 230 €**

Supplément 2eme topoguide : **+ 35 €**

Supplément ½ pension à Genève : **+ 25 €/personne** (hébergement en auberge de Jeunesse)

Nuit supplémentaire à Genève :

En ½ pension en chambre de 2 : **95 €/personne** (Auberge de Jeunesse)

En ½ pension en chambre individuelle : **160 €/personne** (Auberge de Jeunesse)

En B&B en chambre de 2 : à partir de **85 €/personne** (Hotel ou Auberge de Jeunesse)



En B&B en chambre individuelle : à partir de **135 €/personne** (Hotel ou Auberge de Jeunesse)

Nuit supplémentaire à Lausanne :

En ½ pension en chambre de 2 : **110 €/personne** (Auberge de Jeunesse)

En ½ pension en chambre individuelle : **160 €/personne** (Auberge de Jeunesse)

En B&B en chambre de 2 : à partir de **90 €/personne** (Hotel ou Auberge de Jeunesse)

En B&B en chambre individuelle : à partir de **135 €/personne** (Hotel ou Auberge de Jeunesse)

Nuit supplémentaire à Yverdon les Bains :

En B&B en chambre de 2 : à partir de **125 €/personne** (Hotel)

En B&B en chambre individuelle : à partir de **180 €/personne** (Hotel)

Les réservations de **prestations supplémentaires** doivent se faire à l'inscription et être spécifiées sur le bulletin de réservation.

› LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation.
- La nourriture et l'hébergement en demi-pension (sauf dîners des jours 1, 3, 5 et 7).
- La fourniture d'un dossier de randonnée complet.
- Le transport des bagages à chaque étape.

› LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les repas de midi
- Les dîners des jours 01, 03, 05 et 07

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



- Les boissons et dépenses personnelles.
 - Les éventuelles visites.
 - Les éventuels transports en commun.
 - L'équipement individuel.
 - Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion.
 - Les assurances
 - Tout ce qui n'est pas dans "Le prix comprend".
 - Les frais d'inscription (+15 € / personne), les frais d'envoi à l'étranger (+20 € / dossier) ainsi que les frais de traitement prioritaire pour toute inscription à J-15 (+45 € / dossier).

› ACCUEIL / DISPERSION

ACCUEIL

Le Jour 01 au premier hébergement à Genève en fin d'après-midi, la veille de votre premier jour de marche.

Si vous arrivez en retard : Pour toute arrivée après 18h30, merci de prévenir votre hébergeur.

DISPERSION

Le Jour 08 après le petit déjeuner à Yverdon les Bains.

› NIVEAU



Niveau 3 : Marcheurs sportifs

Dénivelée moyenne : 250 m

Maximum : 400 m

Longueur moyenne : 23 km

Maximum : 27 km

Horaire moyen : 5 h 45

Maximum : 6 h 30

Orientation : Sur demande, nous pouvons vous faire parvenir les traces GPS du parcours.



Vous devez être capable de suivre un itinéraire en vous servant d'une carte, d'un carnet de randonnée rédigé par nos soins et des indices sur le terrain. Vous n'empruntez que des itinéraires balisés.

Cet itinéraire s'effectue sans accompagnateur et sous votre propre responsabilité. Nous vous fournissons toutes les indications et la logistique nécessaires au bon déroulement de votre randonnée. Vous devez être capable d'autonomie en jugeant de vos forces et en appréciant des situations inattendues (fatigue, météo, présence d'animaux, modification du terrain, etc...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

› HÉBERGEMENTS

Sur l'itinéraire Sur Les Pas des Huguenots, il y a peu d'hébergements et ceux-ci sont de petite capacité. Selon également les jours de fermeture, à certaines étapes, les différents hébergements possibles sont souvent distants de plusieurs kilomètres. La longueur des étapes mentionnée dans cette fiche technique est déterminée en fonction de lieux caractéristiques du chemin et est donc uniquement indicative. Une fois en possession du dossier, vous aurez tous les éléments pour recalculer la longueur effective.

Hébergement en hôtels ***, auberges et chambres d'hôtes en chambre de 2 avec salle de bains.

Le cout de la vie en Suisse est plus élevé qu'en France, donc nous avons alterné le type d'hébergements pour proposer un tarif cohérent. Plusieurs hôtels n'ont pas de restaurant et ne proposent pas la ½ pension.

Aucun transfert interne n'est prévu sur ce circuit. Tous les trajets sont effectués à pied, sauf si vous utilisez les transports en commun.



Voici le détail :

Jour 01 : Hotel ou Auberge de Jeunesse moderne et confortable à Genève (nuit et petit déjeuner). Possibilité de ½ pension si hébergement en Auberge de Jeunesse (voir « dates et prix »).

Jour 02 : Hotel à Bossey (1/2 pension).

Jour 03 : Chambres d'Hôtes ou Hotel à Rolle (nuit et petit déjeuner).

Jour 04 : Auberge de Jeunesse moderne et confortable à Lausanne (1/2 pension).

Jour 05 : Hotel à Cossy (nuit et petit déjeuner).

Jour 06 : Hotel à Orbe(1/2 pension).

Jour 07 : Hotel à Yverdon (nuit et petit déjeuner).

Par respect pour la période de repos journalière des hébergeurs (disponibles tôt le matin et tard le soir), les chambres ne sont pas disponibles avant 16 heures.

Si vous désirez une chambre à 3 lits, il faut savoir que peu d'hébergements en sont équipés. Le troisième lit peut être un lit d'appoint, un lit d'enfant ou un canapé convertible. Pour les étapes où ce ne sera pas possible, un supplément par nuit pour chambre individuelle vous sera facturé.

Lorsqu'un hébergement est indisponible, nous pouvons être amenés à vous faire passer 2 nuits dans le même hébergement et organiser un transfert ou changer de catégorie d'hébergement (ce qui ne change en rien le contenu de votre randonnée mais **peut occasionner un supplément pour lequel nous vous demandons votre accord**). Les modifications de programme vous sont indiquées sur votre confirmation de réservation.

Information :

Disparues depuis bien longtemps, des petites bêtes (6 mm) appelées « punaises de lit », ont refait leur apparition dans de nombreuses régions de France, à la campagne comme en ville ou dans les capitales européennes. Certains hébergements situés sur des itinéraires de randonnées, en montagne comme en bord de mer en font les frais. Elles sont apportées par les voyageurs qui les



véhiculent à leur insu dans leurs sacs à dos, leur valise ou sur leurs vêtements... Cela n'a rien à voir avec l'hygiène. Certains hébergements en ville hors chemins de randonnées subissent ce phénomène. Ces punaises piquent comme des puces ou des moustiques, pendant le sommeil et dans certains cas peuvent provoquer des allergies. En prévention de ces piqûres, une association a choisi un insecticide respectueux de l'environnement et de la santé avec une formule à base de pyrèthre naturel et d'huiles aromatiques, 100% naturel et labellisé Eco-Cert. Nous vous conseillons donc de protéger votre bagage et vos vêtements dès le début du voyage avec un spray. Ce petit contenant pas trop lourd (120 ml) est mis en vente sur certains chemins chez certains hébergeurs ou dans des pharmacies. Ce spray est à pulvériser essentiellement sur l'intérieur et l'extérieur de l'ensemble du bagage et sur le contenu. Vous pouvez également demander conseil auprès de votre pharmacien qui pourra vous proposer d'autres produits alternatifs.

Vente en ligne : [Comment éviter d'avoir des punaises de lit lors du pèlerinage de Compostelle \(lescheminsverscompostelle.fr\)](http://lescheminsverscompostelle.fr)

[CLAKO punaises & CLAKO Tiques - Clako Punaises \(clako-punaises.com\)](http://clako-punaises.com)

› RESTAURATION

Les dîners sont l'occasion de goûter aux spécialités locales. Ils sont en général servis à partir de 19 h 30 et sont composés la plupart du temps du menu du jour (pas de choix de menu).

Pour les étapes sans diner (Genève, Rolle, Cossonay et Yverdon) votre hébergeur vous proposera une sélection de restaurants à proximité.

Les petits déjeuners sont traditionnels (parfois sous forme de buffet) et sont servis à partir de 8 h – 8 h 30. Si vous désirez prendre votre petit déjeuner plus tôt, voir avec votre hébergeur la veille si cela est possible.

Vous vous chargez vous-même de vos pique-niques. Il est toujours possible d'acheter un pique-nique (à votre charge) dans les hébergements. Il suffit de le

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



réserver de préférence l'avant-veille. Il existe de nombreuses possibilités de se ravitailler dans les villages traversés.

› TRANSPORT DES BAGAGES

Bagages transportés par nos soins par véhicule

Nous vous demandons d'avoir un bagage par personne pas trop volumineux (60 cm maximum), dont le poids ne dépasse pas **10 kg**.

Nous nous déchargeons absolument de toute responsabilité en cas de détérioration de tout objet fragile (ordinateur portable, par exemple).

Si vous faites partie d'un groupe, nous vous demandons d'indiquer sur vos étiquettes bagages le Nom de la personne responsable de ce groupe (personne qui a réservé la randonnée).

› COORDONNEES DE TAXI

Vous trouverez dans votre dossier de randonnée les coordonnées des taxis qui transportent vos bagages. Vous pouvez les contacter en cas de blessure, fatigue ou trop longue étape.

Vous pouvez également vous adresser directement aux offices de tourisme des étapes concernées ou aux hébergements.

Nous ne prenons pas en charge la réservation de ces taxis et ils ne sont pas compris dans le prix de la randonnée.

› ACCES

Arrivée :



- **En train** : Gare de Genève Cornavin (TGV Lyria en provenance de Paris notamment). Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

Possibilité également d'accéder à Genève en Bus (arrêt à la gare)



Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site www.comparabus.com. Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

 - En voiture : Genève

Itinéraire : www.viamichelin.fr

Parking :

Parking Cornavin à proximité de la gare et des hébergements : 222 CHF pour 7 jours. Vous pouvez laisser votre véhicule à Yverdon les Bains et rejoindre Genève par le train (1 h 15 – un train toutes les 30 mn). Nombreuses liaisons. Vous récupérez ainsi votre voiture à l'arrivée de la randonnée.

Parking Jonction à 10 mn à pied de la gare d'Yverdon : 25 CHF pour 7 jours

 Accès avion : Aéroport Genève Cointrin : www.gva.ch

L'aéroport est relié par train à la gare Genève-Cornavin (centre-ville) et aux autres villes. La gare de l'aéroport est directement accessible depuis les niveaux enregistrement et arrivée : 5 trains par heure aux heures de pointe, 7 mn de trajet.

Retour :

 - En train : Gare de Yverdon les Bains

Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

Gares SNCF proches du Chemin :

- Gare de Rolle
- Gare de Lausanne
- Gare de Cossonay
- Gare de Orbe

Retour bus : Gare de Yverdon les Bains.

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site www.comparabus.com. Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.



Retour voiture : Yverdon – Genève par le train (1 h 15 – un train toutes les 30 mn).



Retour avion : Aéroport de Genève Cointrin accessible en train (1 h 25 – un train toutes les 30 mn). Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

Hébergement avant ou après la randonnée : Si vous souhaitez prolonger votre séjour, nous pouvons vous réserver une nuit supplémentaire (voir rubrique Dates & Prix).

› DOSSIER DE VOYAGE

Vous recevrez le **dossier complet** comprenant tous les éléments nécessaires à la réalisation de votre randonnée. Un **dossier est fourni par groupe de 2 à 5 personnes**. Si vous souhaitez un **dossier de voyage supplémentaire**, il vous sera facturé + 35 € / dossier.

Ce dossier comprend :

- Un topo guide rédigé par nos soins,
- Quatre cartes 1/50 000 avec itinéraire surligné (à nous rendre en fin de séjour)
- Une feuille de route avec la liste des hébergements ainsi que toutes les informations complémentaires.

Nous proposons également un carnet de route dématérialisé grâce à une application à télécharger sur votre Smartphone. En utilisant le GPS de votre



téléphone cette application propose un guidage vocal et/ou visuel (flèches de direction).

LE PETIT + : LE CARNET DE ROUTE SUR VOTRE SMARTPHONE

Pour compléter votre dossier de Randonnée nous mettons gratuitement à votre disposition un carnet de route numérique.

Il s'agit d'une application à télécharger sur votre téléphone qui vous indiquera à chaque carrefour la direction à suivre et vous apportera des informations pratiques, ainsi que des précisions sur le patrimoine naturel ou culturel.

Vous pourrez également connaître en temps réel votre position sur le parcours.

Avec la fonction vocale le téléphone peut rester dans votre poche ou dans votre sac.

Pour bénéficier de ce service il suffit de nous le préciser à la réservation.

› FORMALITES

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit l'assurance que nous proposons) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

Attention ! A la différence de la France, les secours coûtent très chers en Suisse. Vérifiez que vous possédez une **garantie frais de recherche et secours** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et de certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

- Carte vitale.



- La "Carte européenne d'assurance maladie".

Cette carte atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous permettra, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel) et sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

La carte européenne d'assurance maladie est une carte individuelle et nominative. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Elle est valable un an et elle est gratuite.

La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée de façon automatique : pour l'obtenir, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins trois semaines avant votre départ, compte tenu du délai de réalisation de la carte et de son acheminement par la poste.

Vous pouvez l'utiliser dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Les Euros sont acceptés à peu près partout en Suisse.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons le **numéro du téléphone portable** en votre possession durant la randonnée.

› LISTE DES AFFAIRES À EMPORTER

Vêtements :

Les principes :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).
- une veste en fourrure polaire chaude.
- une veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit de rajouter la veste imperméable. Par grands froids ou lors



des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui sèchent rapidement et donc proscrire le coton. Préférez la laine (les sous-vêtements en laine mérinos sont confortables et génèrent peu de mauvaises odeurs), la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

La liste idéale : (à adapter suivant la randonnée et la saison)

- 1 chapeau de soleil ou casquette.
- 1 foulard ou tour de cou.
- T-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 à 3 jours de marche).
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise.
- 1 veste en fourrure polaire.
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex avec capuche.
- 1 cape de pluie ou un sursac si vous possédez la veste ci-dessus.
- 1 pantalon de trekking ample.
- 1 short ou bermuda.
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 à 3 jours de marche) Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée. Attention au coton pour les ampoules.
- 1 paire de chaussures de randonnée montantes tenant bien la cheville et imperméables à semelle type Vibram. Pensez à « tester » auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps.
- Des sous-vêtements.
- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable pour le soir.
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir.
- En début et en fin de saison (mai – juin et septembre - octobre), il peut être utile d'avoir en plus guêtres, gants et bonnet.

Equipement :

- 1 sac à dos de 35/40 litres à armature souple, muni d'une ceinture ventrale.
- Un grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos.
- 1 paire de lunettes de soleil d'excellente qualité avec protection latérale.



- une gourde (1,5 litre minimum).
- 1 couteau de poche type Opinel.
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre son argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance.
- Papier toilette + 1 briquet pour le brûler.
- Crème solaire + écran labial.
- Boîte plastique hermétique (contenance 0,5 l minimum) + gobelet + couverts.
- 1 couverture de survie.
- Appareil-photo, jumelles (facultatif).
- Une paire de bâtons est conseillée.

Pour le soir à l'hébergement :

- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable.
- 1 paire de chaussures de détente légères.
- Nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).
- 1 serviette de toilette qui sèche rapidement.
- Boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- 1 frontale ou lampe de poche.

Pharmacie personnelle :

- Vos médicaments habituels.
- Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- Pastilles contre le mal de gorge.
- Bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- Double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- 1 pince à épiler.



› INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Randonner, c'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure mais c'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

Randonner, c'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village, rencontre apportant la dimension humaine à la découverte d'un pays.

RAPPEL HISTORIQUE

Quelques généralités sur l'Edit de Nantes, sa révocation et la chasse aux protestants :

Source : Pierre Muckensturm www.surlespasdeshuguenots.eu

La situation religieuse de l'Europe au XVIIème siècle :

La situation française sous le régime de l'Edit de Nantes est exceptionnelle en Europe au XVIIème siècle, où la tolérance religieuse n'est pas de mise.

Cette situation de cohabitation (plus ou moins paisible) des deux religions, catholique et réformée, n'est absolument pas le fruit d'une volonté de tolérance mais la constatation que les rapports de force militaires des partis catholiques et protestants n'ont pas permis de dégager clairement un vainqueur.

Le premier statut de l'Edit de Nantes, qui accorde des places fortes et une puissance militaire aux protestants est d'ailleurs insupportable aux yeux de Louis XIII et de Richelieu, pour qui les protestants constituent un Etat dans l'Etat, en contradiction avec le principe d'absolutisme (toute puissance de l'Etat central régit par le monarque et son conseil) qui guide leur action, d'où les guerres de religion de Louis XIII (1625-27), qui aboutissent à l'Edit d'Alès en 1629, qui reconduit les principales dispositions de l'Edit de Nantes (pour la liberté du culte) mais supprime les places fortes et les armées protestantes.

Cet état de fait, qui aurait pu être durable, est encore une originalité au sein de l'Europe de l'époque : les autres grandes puissances n'acceptent pas la cohabitation religieuse.

L'Espagne est ultra-catholique et la Réforme n'a jamais pu y prendre pied. L'Autriche des Habsbourg, qui fut pourtant confrontée de près à divers stades de la Réforme demeure exclusivement catholique et après avoir vigoureusement combattu le protestantisme en Allemagne, sans succès, l'a non moins fermement



interdit dans les terres autrichiennes. L'Angleterre se veut exclusivement protestante, elle n'accepte que provisoirement les catholiques et dans des conditions très difficiles pour eux. Les principautés allemandes après la longue et dévastatrice guerre de 30 ans (qui fut entre autre une guerre de religion) sont soumises à la foi du prince, en vertu du principe *cujus regio ejus religio*, c'est à dire que le peuple embrasse automatiquement la confession de son dirigeant. Il n'y a guère que la Hollande qui évolue vers une forme de cohabitation religieuse, parce qu'il s'est avéré difficile pour les Hollandais d'expulser ou de convertir tous les catholiques du sud de la Hollande, puis les Hollandais, majoritairement calvinistes, après des persécutions contre les luthériens se sont résignés à accepter ceux-ci, entre autre parce que les persécutions étaient mauvaises pour les affaires.

Bref, l'idée de tolérance religieuse n'a cours nulle part en Europe au XVIIème siècle, il faudra attendre le siècle suivant, les Lumières et les philosophes, pour que cette idée soit diffusée, avant de connaître un début d'application.

La responsabilité personnelle de Louis XIV dans la Révocation :

Si Louis XIV est un souverain absolu depuis 1661 et s'il a clairement une responsabilité personnelle écrasante dans la Révocation de 1685 et dans la politique anti-protestante, il n'est pas le seul à partager cette responsabilité ; s'il est exagéré de dire qu'elle faisait l'unanimité au sein du Conseil et de l'appareil d'Etat, il faut en revanche souligner que les protestants n'ont eu que très peu de défenseurs et qu'il n'y a quasiment pas eu d'opposition, au sein de la cour, à la Révocation. Colbert était le principal obstacle aux persécutions anti-protestantes, surtout pour des raisons pratiques et économiques, et la Révocation aurait été difficile de son vivant, mais sa mort en 1683 laisse le champ libre au roi ; Ensuite il n'y a guère que Vauban, parmi les figures notables, qui ait exprimé son opposition.

Sur le terrain, c'est à dire au niveau des intendants qui dirigent des régions à forte implantation protestante, la situation est plus contrastée : certain comme Marignac (en Poitou) sont promoteurs de mesures particulièrement dures contre les Huguenots tandis que d'autres à la fois plus humains et plus réalistes, rechignent aux persécutions.

Au niveau du Dauphiné, par exemple, le gouverneur, Jean Etienne Bouchu n'a

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



pas d'états d'âme et se distingue par sa sévérité envers les protestants mais sa politique ne rencontre guère d'opposition ; certains officiers chargés d'appliquer les mesures anti-protestantes doutent de leur efficacité, mais je n'en ai remarqué aucun qui exprime une opposition de principe à la volonté d'éradication de la Réforme, même dans leurs écrits privés (comme les mémoires du Major St Clair).

Parmi l'entourage du roi, les promoteurs les plus notoires de la Révocation, pour la plupart adhérents du parti dévot, sont Bossuet, évêque de Meaux et confesseur de Louis XIV, Mme de Maintenon, sa maîtresse puis sa femme, la mère de Louis, Anne d'Autriche, qui lui aurait fait jurer sur son lit de mort de supprimer le protestantisme en France et l'on ne compte pas les évêques et archevêques qui poussent à la Révocation, par conviction ou par flagornerie, en particulier. De Cosnac, évêque de Valence, qui flatte le roi en allant jusqu'à évoquer la supériorité des mesures de Louis XIV sur celle des souverains espagnols de la Reconquista, qui ont laissé aux Maures et aux Juifs la possibilité de l'exil après la chute du royaume de Grenade (en 1492), alors qu'en France les protestants n'ont pas le droit de fuir.

Les résultats de la Révocation et de la politique anti-protestante :

Sur le plan religieux en France :

La Révocation est un fiasco, dans la mesure où les conversions au catholicisme, pour ceux qui restent, n'ont aucune sincérité, de l'aveu même des évêques et des curés qui sont au plus près de leurs ouailles.

Les conversions militaires ou forcées à une religion sont pourtant légions dans l'histoire, la force armée ayant été un vecteur important de diffusion du Christianisme et de l'Islam, mais les effets ne peuvent pas se mesurer avant des générations, et avec l'alphabétisation des populations et la diffusion des écrits les temps ont changé et les conversions sont plus difficiles.

Le roi de France espérait une reconnaissance du pape (Innocent XI) pour sa lutte contre les protestants : peine perdue, il n'a rien obtenu, pour des raisons qui n'ont pas de rapport direct avec la Révocation : le pape et Louis XIV sont en conflit au sujet de l'affaire de la Régale et plus généralement la volonté française d'avoir la mainmise complète sur le haut-clergé français et les bénéfices ecclésiastiques, conflit récurrent depuis des siècles et il est hors de question pour

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



le pape d'accorder quoi que ce soit à la France sans y être constraint par des rapports de force, comme à l'accoutumée.

Les répercussions internationales :

C'est clairement et globalement un désastre pour l'image de la France et cela aura des répercussions sur les guerres de fin de règne de Louis XIV.

En soi même l'intolérance religieuse n'a rien de choquant mais l'innovation française (on interdit jusqu'à l'émigration des protestants) et l'ampleur des persécutions heurtent l'opinion européenne. Il faut dire que dans les premières années de son règne personnel (à partir de 1661) Louis (agresseur né d'après J. Orcibal) se distingue par son arrogance et effraie ses voisins.

La peur de Louis XIV sera d'ailleurs une des motivations de la deuxième révolution anglaise, c'est à dire la prise du pouvoir par Guillaume d'Orange et l'expulsion des catholiques d'Angleterre.

Les Etats protestants, qui furent clients ou alliés de la France pendant la guerre de 30 ans s'en détournent, tandis que les puissances catholiques, Autriche en tête, restent plus que jamais opposés à la France.

Bref, Louis a réussi à faire la quasi-unanimité contre lui, même parmi les puissances catholiques et pour dernière guerre (de succession d'Espagne, 1701-1712) la France devra faire face à une coalition regroupant presque toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Espagne.

LE SENTIER EN SUISSE

Source : www.via-huguenots.ch/fr

A propos des Vaudois du Piémont

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, le duc de Savoie Victor Amédée II, sous la pression de son allié le Roi de France, publie toute une série d'édits. En janvier 1686, il ordonne – comme en France - la cessation immédiate de toute forme de culte, la démolition des temples, l'éloignement des pasteurs et des enseignants ainsi que le baptême catholique pour les nouveau-nés vaudois. Les troupes du duc, avec le renfort de celles du roi de France, envahissent alors les Vallées vaudoises. Des 12 à 13'000 Vaudois présents dans les Vallées 2'000 environ meurent au combat. Les survivants sont emprisonnés dans quatorze prisons du

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



Piémont. C'est à la fin de l'année 1686 que Victor Amédée II accepte de libérer les prisonniers, en particulier sous la pression de LL Excellences de Berne. Par un édit du 3 janvier 1687, il ordonne « l'exil perpétuel pour ceux qui se sont obstinés dans leur foi ». Au final ils sont 2'700 à choisir la voie de l'exil qui les conduit – par le Mont-Cenis et la Savoie – à Genève. En août 1689, lors de La Glorieuse Rentrée », plus de 900 d'entre eux repartent de Suisse (plus précisément de Prangins) pour couvrir les quelque 200 kilomètres qui les séparent de leurs Vallées.

La Confédération Helvétique au temps du « Grand Refuge » (1685-1730) (voir note)

La situation géographique de la Suisse et sa structure politique confédérale, bi-confessionnelle depuis la Réformation, la prédestinait à être une terre d'asile. A la Révocation de l'Edit de Nantes, des milliers de fugitifs se pressent aux portes de la Confédération, Genève étant la plus concernée. Ils traversent les forêts austères du Jura vers Neuchâtel et le Pays de Vaud, ou bien ils franchissent les Alpes par le Grand Saint-Bernard, d'autres visent Coire par les cols des Grisons. Parmi les itinéraires parcourus par les réfugiés, deux voies principales sont retenues entre Genève et Schaffhouse.

Les cantons réformés réagissent en créant une clé de répartition, un plan de financement, des lieux d'accueil pour faire face à cette avalanche humaine. Pourtant le maintien de la paix confessionnelle et les intérêts communs de tous les cantons quant au Traité d' « Alliance perpétuelle » avec la France imposent une politique d'accueil prudente. Dès la fin du 17ème siècle, l'effort de solidarité s'essouffle au vu de la situation économique de la Suisse, la famine rôde ... et les réfugiés sont tenus de poursuivre leur route vers les principautés protestantes d'Allemagne et d'autres pays qui leur offrent un asile définitif.

Sur 160'000 Huguenots et Vaudois du Piémont, 60'000 environ ont passé par la Suisse, mais seul un petit pourcentage a fait souche chez nous. Cheminer sur leurs traces aujourd'hui, c'est découvrir une page d'histoire suisse et européenne peu connue dans son ensemble. C'est la raison de l'engagement de la Fondation VIA pour ce projet.

Pour en savoir plus : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26884.php>



Ouvrages généraux sur le contexte de l'Edit de Fontainebleau et le règne de Louis XIV :

GARRISSON (Jeannine) :

- L'Edit de Nantes et sa révocation, Histoire d'une intolérance, Paris, 1985
- Protestants du Midi (1559-1598), Toulouse, 1980,375 pages.

LABROUSSE (Elizabeth), La révocation de l'édit de Nantes, "Une foi, une loi, un roi?", Genève, 1985.

BOISSON (Didier), DAUSSY (Hugues), Les protestants dans la France moderne, Paris, 2006.

GOUBERT (Pierre), Louis XIV et vingt millions de français.

JAHAN (Emmanuel), La confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, Thèse de doctorat de droit soutenue à Paris en 1957 sous la direction de M. Dumont, Paris, 1959.

MICHELET (Jules), Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes, Paris, 1860.

ORCIBAL (Jean), Louis XIV et les protestants, la cabale des accommodateurs de religion, la caisse des conversions, la révocation de l'Edit de Nantes, Paris, 1951.

SOLE (Jacques), Les origines intellectuelles de la révocation de l'Edit de Nantes, Publication de l'université de Saint Etienne, 1997.

MIQUEL (Pierre), Les guerres de religions, Fayard, Paris, 1997.

Ouvrages locaux (Dauphiné/Diois) :

BETHOUX (Pierre), Sortez de Babylone ! La révocation de l'Edit de Nantes dans le pays de Mens, Presses universitaires de Grenoble, 1985.

BOLLE (Pierre) :

- Le protestantisme en Dauphiné au XVII^e siècle, Religion et vie quotidienne à Mens en Trièvre, Die et Gap, Les pays protestants à la veille de la révocation, et plus particulièrement la contribution d'Annette MASSEPORT, Religion et vie quotidienne à Die (1659-1685), p173 à 245, Tome I, Poet-Laval, 1983.
- L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe, actes du colloque des 17 et 18 avril 1998 à



Montélimar sous la direction de Pierre Bolle, collection la pierre et l'écrit, Grenoble, 1999.

L'Intendance de Dauphiné en 1698, Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Etienne-Jean Bouchu "pour l'instruction du duc de Bourgogne", sous la direction de Bernard BONNIN et de René FAVIER, Edition du CTHS, volume 35, Paris, 2005, réédition de l'original (Mémoire sur le Dauphiné dressé le premier janvier 1698 par M.Bouchu).

Ouvrages sur les Huguenots:

ARNAUD (Eugène), Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI, XVII et XVIII siècles, tome III, quatrième période : le Désert 1685-1791, Genève, 1970 (réimpression de l'édition de Paris de 1875-76).

BENOIT (Elie), Histoire de l'Edit de Nantes, Delft, 1685.

COURT (Antoine), sa relation sur les forçats de la foi, reprise par Athanase Cocquerel, Paris, 1866.

LEONARD (Emile G) :

Histoire générale du protestantisme en France, Tome II, Chap. VII, P.U.F., Paris, 1961, 449 pages.;

Tome III, chap.II, Paris, 1964, 782 pages.

MOURS (Samuel), Le protestantisme en France au XVII[°] siècle, Paris, 1967.

WOLFF (Philippe, sous la direction de), Histoire des protestants en France, de la Réforme à la Révolution, Toulouse, 2001

› ADRESSES UTILES

- Association Sur Les Pas des Huguenots : 8 Rue de la Garde de Dieu 26220 Dieulefit
- Fondation VIA-Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont, 11c, route des Areneys
CH-1806 Saint-Légier/ La Chiésaz

› LIENS INTERNETS

www.surlespasdeshuguenots.eu

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com



› TOURISME RESPONSABLE

Dans un monde en constant développement, il peut être pertinent de prendre son temps et de se recentrer sur l'essentiel. La randonnée est une activité proche de la nature et du local, qui invite à la réflexion. Aujourd'hui, le tourisme responsable s'implante dans le paysage, portant des valeurs essentielles pour le monde de demain. La Pèlerine s'engage dans cette démarche en vous rappelant quelques points à garder à l'esprit lors votre séjour de randonnée :

- **Préparez-vous et prévoyez**

- Informez-vous sur les particularités du lieu visité, la culture, les traditions et respectez la réglementation en vigueur.
- Explorez en petits groupes de 4 à 6 personnes.
- Emportez avec vous de l'eau et des collations en quantité suffisante.
- Evitez les périodes de haute fréquentation

- **Laissez intact ce que vous trouvez**

- Laissez les pierres, plantes et tout objet naturel, historique ou culturel sur place et dans leur état naturel

- **Respectez la vie sauvage**

- Observez la faune à distance. Ne suivez pas et n'approchez pas les animaux sauvages.
- Abstenez-vous toujours de nourrir les animaux sauvages

- **Restez sur les sentiers**

- Utilisez les sentiers aménagés existants
- Marchez en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux ou mouillé

- **Minimisez vos déchets & Gérez-les de façon responsable**

- Favorisez les contenants réutilisables
- Rapportez vos restes et déchets de manière à éliminer les traces de votre passage



- **Respectez les autres usagers**

- Soyez respectueux des autres visiteurs et soucieux de la qualité de leur expérience
- Soyez courtois. Laissez le passage aux autres sur le sentier



Application mobile gratuite pour signaler un incident sur votre parcours (signalétique, conflit d'usage, pollution...).

Un administrateur sera informé automatiquement.

› ASSURANCES

Nos assurances, **Tranquillité CB** et **Tranquillité** sont individuelles et facultatives. Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement l'assureur qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance. **La prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ne sont remboursables ni par La Pèlerine ni par l'assureur.** Pour connaître les modalités contractuelles exactes, en particulier le périmètre des garanties, franchises et exclusions, nous vous recommandons de lire attentivement les conditions contractuelles complètes ainsi que les documents d'informations produits accessibles sur demande auprès de La Pèlerine ou sur le site www.lapelerine.com rubrique « Conditions de Vente ». Un exemplaire du contrat, détaillant les garanties souscrites et la procédure à suivre, vous sera adressé en même temps que la confirmation de votre inscription, ou sur simple demande.

Les assurances proposées doivent être souscrites au moment de l'inscription ou dans les 48h après l'inscription au voyage.

La souscription à nos assurances est accessible à tous, quel que soit votre pays de résidence.



Le Tranquillité (assurance Assistance/Rapatriement, assurance annulation et interruption de séjour) est facturé 4.15 % du prix total du voyage.

Le Tranquillité CB (Les garanties et plafonds viendront en complément de ceux de votre carte Visa Premier, Infinite, Master Card Gold, Platinum, après refus de celle-ci) est facturé 3.15% du prix total du voyage.

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront retenus.

Le montant des frais dépend de la date d'annulation :

- 1) plus de 31 jours avant le départ : 15% du montant du voyage.
- 2) entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 30% du montant du voyage.
- 3) entre 20 jours et 14 jours avant le départ : 55% du montant du voyage.
- 4) entre 13 jours et le jour du départ : 75% du montant du voyage.

➤➤ En cas d'annulation de la personne avec laquelle vous deviez partager la chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé. Celui-ci vous sera ensuite remboursé par l'assurance à condition que son supplément soit inférieur au frais d'annulation.

Pour une annulation avant le départ, contactez La Pèlerine au +33 (0)4 71 74 47 40, qui se chargera des procédures.

Durant le séjour, avant toute démarche, contactez ASSISTANCE MUTUAIDE au +33 (0)1 45 16 43 47 (que vous ayez souscrit au contrat Tranquillité ou Tranquillité CB).

Si vous avez des questions sur votre contrat, vous pouvez contacter la Hot Line au 05 32 09 21 81.

La non-présentation le jour du départ ou abandon en cours de séjour non justifiés, ne donne droit à aucun remboursement.



Un exemplaire du contrat, détaillant les garanties souscrites et la procédure à suivre, vous sera adressé en même temps que la confirmation de votre inscription, ou sur simple demande.

MODIFICATION DE RESERVATION :

ATTENTION !

Des frais de dossier (50 €) seront retenus pour tout **changement sur la réservation** déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Les réservations éventuelles de **nuits supplémentaires** en début ou en fin de randonnée doivent se faire **obligatoirement à l'inscription** et être spécifiées sur le bulletin de réservation. Une fois les dossiers confirmés, ces réservations devront se faire directement auprès de l'hébergement concerné et être payées sur place.

Vous aimeriez
aussi...

- Le Chemin d'Urbain V
- Le chemin de Stevenson

Si nous n'avons pas répondu à toutes vos questions,

- appelez-nous au +33 (0)4 71 74 47 40 -

LA PELERINE VOUS SOUHAITE UNE AGREABLE RANDONNEE

LA PELERINE Randonnées et Voyages à pied

32 Place Limozin 43170 SAUGUES

Tél : +33 (0)4 71 74 47 40 | contact@lapelerine.com | www.lapelerine.com

